

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 MAI 2020

18 MAI 2019: CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Le Maire de Gavray a convoqué les Conseillers Municipaux pour le LUNDI 25 MAI 2020 à 20 h 00 avec l'ordre du jour suivant : Installation du Conseil Municipal – Election du Maire- Détermination du nombre d'adjoints – Election des Adjoints Lecture de la charte de l'Elu Local – Election des maires-délégués.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-cinq mai à vingt heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de GAVRAY-SUR-SIENNE à la salle polyvalente de Gavray suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire de GAVRAY.

Etaient présents : BIDOT Jacky, DEFOY Marine, CANU Michel, FOUILLEUL Anne-Charlotte, LECOMTE Sébastien, LEBARGY Linda, LETELLIER Joseph, JACQUET Isabelle, DE PAËPE Philippe, SABINE-PACARY Roselyne, DELAMARCHE Alexandre, LAMY Brigitte, HÉBERT Bernard, TROCHUT Marie-Christine, LEFRANC Franck, BERNARD Virginie, MAUSSION Olivier, HAMEL Coralie, HEURTAUX Jean-Claude, PAYSANT-DAMOUR Agnès, HOUSTIN Michaël, LEBEAU-MABIRE Caroline et LECAUDEY Denis.

Etaient absents excusés : Néant

INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de M. NICOLLE Guy, maire de la commune GAVRAY-SUR-SIENNE qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Mme FOUILLEUL Anne-Charlotte a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT)

Monsieur NICOLLE demande à M. Bernard HÉBERT, doyen des membres du conseil municipal, d'assurer la suite de la présidence.

ELECTION DU MAIRE.

Présidence de l'assemblée

M. Bernard HÉBERT, le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré vingt-trois conseillers présents. Il a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7, du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Constitution du bureau

Le conseil municipal désigne Mme BERNARD Virginie et M. LECAUDEY Denis aux fonctions d'assesseurs.

M. Sébastien LECOMTE se déclare candidat.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 MAI 2020

Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Résultats du premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	2
- Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	4
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	17
- Majorité absolue	9
- M. LECOMTE Sébastien a obtenu seize voix	16
- M. LETELLIER Joseph a obtenu une voix	1

Proclamation de l'élection du maire

Monsieur Sébastien LECOMTE a été proclamé maire de GAVRAY-SUR-SIENNE et a été immédiatement installé.

ELECTION DES ADJOINTS

Sous la présidence de M. LECOMTE Sébastien élu maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Nombre d'adjoints

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal soit six adjoints au maire au maximum. Il est proposé au Conseil Municipal de fixer à six le nombre des adjoints au maire de la commune.

A l'unanimité, les membres du conseil donnent leur accord.

Listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tour de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à une troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art.L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT)

Le maire propose de laisser un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Immédiatement, le maire a constaté qu'une liste de candidat aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Il s'agit de la liste composée de M. LETELLIER Joseph, Mme JACQUET Isabelle, M. DE PAËPE Philippe, Mme SABINE-PACARY Roselyne, M. CANU Michel et Mme, LAMY Brigitte.

Il a été procédé ensuite à l'élection des adjoints au maire sous le contrôle du bureau désigné précédemment.

Résultat du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	6
- Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	17

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 MAI 2020

- Majorité absolue	9
- Liste LETELLIER a obtenu dix-sept voix	17

Proclamation de l'élection des adjoints

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. LETELLIER. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tel que ci-dessous :

- 1- LETELLIER Joseph
- 2- JACQUET Isabelle
- 3- DE PAËPE Philippe
- 4- SABINE-PACARY Roselyne
- 5- CANU Michel
- 6- LAMY Brigitte

CHARTE DE L'ELU LOCAL

Conformément à l'article L2121-7 du CGCT, M. le Maire donne lecture de l'article L1111-1-1 du CGCT et remet à chacun la charte de l'élu local.

D20200301. ELECTION DES MAIRES DÉLÉGUÉS

Dans le cadre de la commune nouvelle, il est décidé de maintenir les 4 communes déléguées : Gavray, Sourdeval les Bois, Le Mesnil-Amand, Le Mesnil-Rogues

Il est alors procédé à l'élection des maires délégués qui remplissent dans la commune déléguée les fonctions d'Officier d'Etat-Civil et d'Officier de Police Judiciaire.

Election du Maire-Délégué de Gavray

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	2
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	21
- Majorité absolue	11
- M. HOUSTIN Michaël a obtenu dix-neuf voix	19
- M. LETELLIER Joseph a obtenu une voix	1
- M. MAUSSION Olivier a obtenu une voix	1

M. Michaël HOUSTIN a été proclamé Maire-délégué de la commune déléguée de Gavray.

Election du Maire-Délégué de Sourdeval les Bois

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	4
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	19
- Majorité absolue	10
- M. CANU Michel Michaël a obtenu dix-neuf voix	19

M. Michel CANU a été proclamé Maire-délégué de la commune déléguée de Sourdeval les Bois.

Election du Maire-Délégué de Mesnil-Amand

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral)	0
- Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral)	6
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés	17

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 MAI 2020

- Majorité absolue 9
 - M. BIDOT Jacky a obtenu dix-sept voix 17
- M. Jacky BIDOT a été proclamé Maire-délégué de la commune déléguée de le Mesnil-Amand.

Election du Maire-Délégué de Mesnil-Rogues

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
 - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 23
 - Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) 1
 - Nombre de suffrages blancs (art.L.65 du code électoral) 5
 - Reste pour le nombre de suffrages exprimés 17
 - Majorité absolue 9
 - M. DE PAËPE Philippe a obtenu dix-sept voix 17
- M. Philippe DE PAËPE a été proclamé Maire-délégué de la commune déléguée de le Mesnil-Rogues

ENVOI DES CONVOCATIONS

M. le Maire informe le conseil que selon l'article L2121-10 modifié la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, toute convocation est faite par le maire. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par voie postale à leur domicile ou à une autre adresse.

Aucun membre du conseil ne demande un envoi postal, par conséquent, il est acté que toutes les convocations seront adressées par voie dématérialisée.

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire propose de réunir le conseil municipal régulièrement le 1^{er} mardi du mois.

M. le Maire invite les membres du bureau à une réunion le mardi 2 juin à 17 heures en mairie en présence de Mme LE GROS et de M. DEGUELLE responsable de l'équipe technique.

Exceptionnellement la prochaine réunion se réunira le mercredi 3 juin à 20 heures dans cette salle. Au cours de cette réunion seront notamment constituées les différentes commissions municipales.

M. le Maire informe des délégations qui seront proposées aux adjoints :

M. LETELLIER, 1^{er} adjoint en charge de l'assainissement, parc de matériel, délégations pleines et entières.

Mme JACQUET adjointe en charge de l'environnement et déchets, transition écologique, économie circulaire, mobilité rurale, élu référent RGPD.

M. DE PAËPE adjoint en charge des travaux, bâtiments, voirie et accessibilité

Mme ROSELYNE PACARY, adjointe, en charge des affaires sociales, du CCAS, des serniors, de l'attribution des logements et du fleurissement

M. CANU, adjoint en charge de l'urbanisme, de l'habitat et de l'accueil des familles.

Mme LAMY, adjointe en charge des finances.

Par ailleurs M. HOUSTIN, maire délégué de Gavray, sera chargé des relations avec les écoles (maternelle, primaire et collège), de la vie associative et culturelle et de la foire Saint-Luc.

M. BIDOT Jacky, maire délégué du Mesnil-Amand, sera chargé de l'animation du développement économique.

Le conseil est informé que les masques acquis par le M9 (Département et les 8 intercommunalités de la Manche) seront disponibles à partir de vendredi prochain. Les masques « Grand public » commandés par la commune doivent être livrés en début de semaine prochaine. Par conséquent, la distribution de ces deux masques par habitant pourra être rapidement organisée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

COMMUNE DE GAVRAY-SUR-SIENNE
SÉANCE DU 25 MAI 2020

Cette séance de conseil municipal en date du 25 mai 2020 contient une délibération numérotée D20200301.

Le Maire :